

RAPPORT DE SYNTHESE

Affaire suivie par : David PEREIRA

Commission concernée :
« Finances »

**OBJET : Budget Primitif Ville –
exercice 2017**

Le budget primitif proposé pour 2017 fait suite au débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 février 2017.

L'équilibre financier global du budget primitif 2017 se décompose de la façon suivante :

	BP 2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	33 283 471 €
RECETTES	33 283 471 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	12 236 307 €
RECETTES	12 236 307 €

(Y compris opérations d'ordre)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – Recettes de fonctionnement

I-1 – Impôts et taxes

Les **impôts et taxes** s'établissent à **22 669 493 €** au budget primitif 2017 (contre 22 687 552 € en 2016), ils restent stables de BP à BP. Le produit de ces recettes représente 68 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

Le produit de la **fiscalité directe locale** (taxe d'habitation et taxes foncières) attendu pour l'exercice 2017 s'élève à **15 478 928 €** (calculé à partir des bases fiscales prévisionnelles transmises par la DGFIP le 17 mars 2017).

Conformément à ses engagements et comme les années passées, la municipalité propose de maintenir ses taux d'imposition pour 2017 au même niveau que 2014.

Le produit de l'**Attribution de Compensation** (AC) versé par la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération est reconduit à hauteur de **4 726 140 €** dans la mesure où aucun transfert de compétence n'a été réalisé en 2016.

La **Dotation de Solidarité Communautaire** (DSC), également versée par l'EPCI, est estimée à **482 947 €** pour 2017.

Le **Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France** (FSRIF) a été systématiquement renforcé depuis sa création (210 M€ en 2012 et 310 M€ en 2017). Les critères d'attribution de ce fonds étant inchangés, la commune devrait continuer à bénéficier de ce fonds en 2017, le même montant a été reconduit (**578 778 €**).

Les **autres impôts et taxes** sont composés essentiellement de la taxe sur l'électricité, de la taxe sur la publicité extérieure et de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Le volume financier de ces recettes (environ **1,4 M€**) ne devrait pas évoluer de manière significative entre 2016 et 2017.

I-2 – Dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations représentent 17 % des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2017, soit **5 647 076 €** (contre 5 692 541 € au BP 2016).

La **dotation forfaitaire** enregistre en 2017 une baisse pour la 4^{ème} année consécutive due à la contribution des communes au redressement des finances publiques. La dotation forfaitaire s'élevait à 4 millions d'euros en 2013 et devrait s'établir à 2,2 millions en 2017. A l'échelle du mandat, et sauf évolution nouvelle d'ici 2020, cela représente un « manque à gagner » significatif de près de 9,5 M€.

La **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) prévue au budget primitif 2017 est maintenue au même niveau que 2016, soit **216 526 €**. A noter que les critères de pondération ont été modifiés mais il n'est pas possible pour l'heure d'en mesurer l'impact financier.

Les **compensations fiscales** (taxe d'habitation, taxes foncières) notifiées le 17 mars 2017 par les services fiscaux de l'Etat sont fixées à **437 341 €** au budget 2017.

Les **autres financeurs** (Etat, Région, Département, CAF, CNC, DRAC, ...) contribuent à hauteur de **2 770 596 €** aux participations pour 2017.

I – 3 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les **produits des services** proviennent essentiellement de la facturation des services proposés aux usagers. Ces produits sont estimés à **3 472 874 €** en 2017 et représentent 11 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

I – 4 - Autres produits de gestion courante

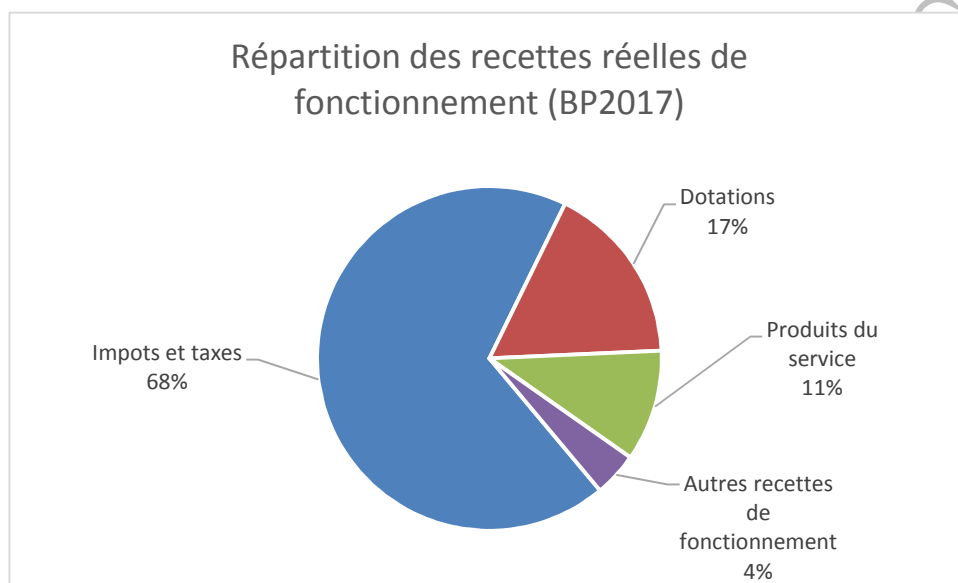
Les **autres produits de gestion courante** sont estimés à **262 296 €** pour 2017. Ces recettes sont principalement issues des loyers, de la redevance pour l'exploitation du marché couvert et des baux à construction.

I – 5 – Atténuations de charges

Les crédits inscrits au chapitre « **atténuations de charges** » sont estimés à **300 000 €**. Il s'agit essentiellement des remboursements d'assurance pour les risques statutaires du personnel.

I – 6 – Produits exceptionnels

Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **812 432 €** et comprennent principalement le versement du solde de pré clôture de la ZAC Maison Neuve à hauteur de 700 000 €.



II – Dépenses de fonctionnement

II – 1 - Charges de personnel

Les **charges de personnel** s'établissent à **19 622 252 €** au budget primitif 2017 (contre 19 293 271 € en 2016), elles évoluent de +1,7 % de BP à BP. Ces charges représentent 67 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Cette évolution sur l'année 2017 tient compte à la fois de l'effet GVT (glissement vieillesse-technicité), de l'augmentation des taux de cotisation, de l'augmentation du SMIC, de l'augmentation du point d'indice (+0,6 % au 1^{er} février 2017), du coût de la réforme PPCR, du surcoût lié à l'organisation des élections et de la création de postes.

II – 2 - Charges à caractère général

Dans le cadre du travail préparatoire à l'élaboration du budget 2017, et ce pour la 3^{ème} année consécutive, une note de cadrage a fixé à l'ensemble des services, un objectif global de réduction de **1 à 3 %** de leurs charges à caractère général à périmètre constant. L'objectif fixé pour l'année 2017 a été atteint avec une diminution de **1,03 %** de BP à BP.

Il convient de préciser que les crédits en faveur de la **propreté**, de **l'environnement**, de la **sécurité** et de la **jeunesse** n'ont pas été concernés par l'objectif de réduction.

Les charges à caractère général s'élèvent à **7 447 829 €** sur le budget 2017 et représentent 25 % des dépenses réelles de fonctionnement.

II – 3 - Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont estimées pour le budget primitif 2017 à **1 534 556 €**, elles représentent 5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'enveloppe des subventions aux associations proposée au budget 2017 est reconduite à l'identique par rapport à l'année 2016, soit un montant total de 653 930 €. Cette enveloppe comprend les subventions pour l'aide au fonctionnement (392 000 €), auxquelles s'ajoutent les subventions relatives à l'encadrement (233 930 €) et de haut niveau (28 000 €).

Les subventions prévisionnelles pour 2017 à verser aux budgets annexes et établissements communaux sont de :

- 13 500 € pour la Caisse des Ecoles
- 192 000 € pour le CCAS
- 229 000 € pour le budget annexe de la régie des transports

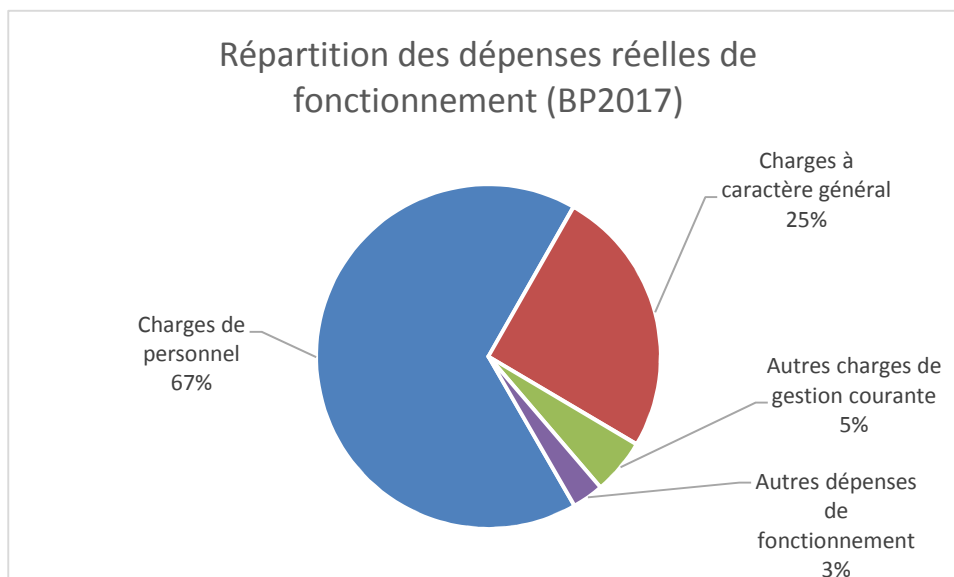
II – 4 - Charges financières

Les charges financières sont estimées pour l'année 2017 à **744 000 €** contre 788 000 € au BP 2016, soit une diminution de **5,6 %** de BP à BP.

Ces crédits budgétaires seront potentiellement à ajuster en 2017, en fonction du volume d'emprunts contracté.

II – 5 - Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont provisionnées à hauteur de **128 000 €** pour 2017 (contre 160 000 € pour 2016). Cette inscription budgétaire comprend le paiement des intérêts moratoires, les annulations de titres et le paiement des contentieux.



III - Solde de la section de fonctionnement

Après prise en compte des mouvements d'ordre en dépenses, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement s'élève à **2 381 834 €**.

L'autofinancement constitue une des ressources propres de la commune qui permet, après couverture du remboursement en capital de la dette, de financer la politique d'investissement de la commune.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 33 283 471 € (y compris les opérations d'ordre).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

IV – Les recettes d'investissement

IV – 1 - L'autofinancement

L'autofinancement constitue une ressource propre qui permet de financer la section d'investissement autrement que par l'emprunt et les recettes d'équipement. Il s'élève pour l'année 2017 à **2 381 834 €**.

IV – 2 - Dotations

Les dotations figurant au chapitre 10 « **dotations, fonds divers et réserves** » sont composées du FCTVA (estimé à **780 000 €**) et de la taxe d'aménagement (estimée à **100 000 €**).

IV – 3 - Subventions

Les subventions d'investissement ont été évaluées à **2 359 690 €** et correspondent essentiellement à des subventions notifiées et à percevoir sur l'année 2017 ainsi qu'à la participation de la SORGEM aux équipements publics sur Clause Bois Badeau - Sorbiers à hauteur de 500 000 €.

Les subventions en cours de notification (exemple : FIPD) feront l'objet d'une inscription budgétaire lors du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

IV – 4 - Le recours à l'emprunt

L'emprunt inscrit au budget 2017 est estimé à **4 707 664 €**, il s'agit d'un emprunt d'équilibre destiné à financer les travaux d'investissement. Sa mobilisation dépendra du taux de réalisation des travaux d'investissement et des financements perçus.

Au 1^{er} janvier 2018, la dette de la Ville devrait ainsi s'élever à **28 289 552 €** (contre 26 292 888 € au 1^{er} janvier 2017).

V – Les dépenses d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement s’élèvent à **11 667 007 €**.

V – 1 - Le remboursement du capital de la dette

Les crédits inscrits sur le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » comprennent principalement l’annuité en capital de la dette qui s’élève à **2 711 000 €**.

V – 2 - Les dépenses d’équipement

Les dépenses récurrentes :

Il s’agit des dépenses relatives à l’entretien forfaitaire et à l’investissement récurrent, représentant un volume de 2,3 millions d’euros en 2017. Les crédits prévus au bloc 1 permettent d’entretenir le patrimoine de la commune (bâtiments sportifs, scolaires,...), de renouveler le parc automobile, d’adapter les bâtiments afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, etc...

Les opérations d’investissement :

Ces investissements sont budgétés à hauteur de 6,6 millions d’euros pour l’année 2017.

Scolaire et périscolaire

	<u>2017</u>	<u>Coût total</u>
○ Sécurisation des écoles	350 K€	350 K€
○ Transformation Ecole Auriol	939 K€	6,7 M€
○ Réhabilitation Ecole Curie	500 K€	678 K€
○ Etude nouvelle école à CBB	59 K€	-
○ Etude création périscolaire	61 K€	-

Sécurité

○ Vidéo-protection du domaine public	935 K€	1,0 M€
○ Sécurisation PM et CSU + création garage	85 K€	85 K€

Culture

○ Rénovation Ciné 220	138 K€	138 K€
○ Restauration intérieure Eglise Saint-Pierre	515 K€	831 K€

Pour information, coût total du confortement et de la toiture : 877 K€

Aménagement et urbanisme

○ Requalification du boulevard de la République	839 K€	2,2 M€
○ Travaux de voirie (via fonds de concours)	225 K€	225 K€
○ Provisions foncières	174 K€	174 K€
○ Réfection tunnel piéton gare	150 K€	150 K€
○ Stationnement à Delaune	130 K€	130 K€
○ Autres (PLU,...)	7 K€	7 K€

Sports, loisirs et jeunesse

○ Agrandissement piste roller Camille Hébert	250 K€	250 K€
○ Création Skate parc	200 K€	200 K€
○ Tables de teqball	12 K€	12 K€

Patrimoine de la commune

○ Aménagement Pavillon des Sorbiers	264 K€	300 K€
○ Réaménagement du hall de la mairie	260 K€	520 K€
○ Réhabilitation de l'ancien CFA <i>dont coût du foncier : 2 M€</i>	230 K€	6,2 M€
○ Démolition ferme la Fontaine	200 K€	229 K€

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 236 307 €
(y compris les opérations d'ordre).**

Conformément à l'article L1612-4 du CGCT, les règles financières et comptables d'équilibres budgétaires réelles sont respectées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Rapport de Synthèse